

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 4 juillet 2022

#### Délibération n° 2022.07.41

##### NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 20 juin 2022

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 24 juin 2022

L’an deux mil vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

**Présents** : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Guillaume COMBIER, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

**Excusés** : M. Emmanuel CHERMETTE et Mathieu POTHERAT

**Mme Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.**

#### **Objet : Subvention à la société de Chasse**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société de Chasse a accepté de procéder à la destruction des ragondins piégés conformément à la convention signée le 29 juin 2022.

Dans ce cadre et afin de participer à l’achat du matériel nécessaire, il propose au conseil municipal d’allouer une subvention à la Société de Chasse.

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l’unanimité :

**Décide d’allouer une subvention de 300€ à la société de Chasse.**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Jacky MENICHON



La secrétaire,  
Christiane PESCE

